

Démarches pour une inscription en seconde à Charles-Péguy

1 Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une demande d'admission { documents
- une fiche de renseignements concernant la famille { fournis
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par les parents) { par
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par l'élève) { Charles-Péguy

- une photocopie **des bulletins trimestriels ou semestriels** des deux années précédentes (5^{ème} et 4^{ème}). Pour la 3^{ème}, nous envoyer un relevé de notes, si vous en avez un, puis dès réception les bulletins du 1^{er} trimestre, 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre ou 1^{er} et 2^{ème} semestres. **Ne pas attendre le 1^{er} bulletin de 3^{ème} pour nous transmettre le dossier.**
- **le numéro Identifiant National de l'Elève.** (INE à demander au collège s'il n'apparaît pas sur les bulletins ou le certificat de scolarité)
- une photocopie du **livret de famille** (*pages des parents et de l'élève*)
- une photocopie de **la carte d'identité de l'élève**
- **2 photos d'identité** (*inscrire au dos le nom de l'élève*)
- Une enveloppe A5 à votre adresse et 2 timbres à insérer dans l'enveloppe

Ce dossier complet doit nous être retourné dans les meilleurs délais

Soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier

Soit envoyé par la poste au **Secrétariat des inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 PARIS

Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées

2 Les dossiers seront examinés, en tenant compte :

- des **aptitudes requises** pour préparer un baccalauréat d'enseignement **Général (L., ES. et S.)** ou **Technologique (S.T.M.G.)** à Charles-Péguy
- du nombre de **places** disponibles.

3 Un premier avis vous sera donné, par téléphone ou par courrier, suivi d'**un rendez-vous éventuel avec la Directrice, Madame Paillard** qui souhaite la présence des deux parents dans la mesure du possible. La présence de votre enfant est obligatoire. Si cette rencontre aboutit à un accord de part et d'autre, un avis positif vous sera remis par écrit.

4 Une réunion d'information, au cours du 3^{ème} trimestre, rassemblera un mercredi après-midi les élèves inscrits en 2^{nde} et leurs parents.

5 Une rencontre des parents et de l'élève avec la Responsable des Secondes aura lieu au 3^{ème} trimestre pour le choix définitif de la Langue Vivante II (Anglais, Allemand ou Espagnol), pour le choix des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.

6 L'admission définitive est soumise à :

- la décision du **Conseil de Classe** de l'établissement d'origine, pour l'admission en Seconde.
- l'accord de la **Directrice**.
- l'accord de l'élève et de sa famille avec le **projet éducatif** de l'établissement.
- l'envoi du bulletin d'inscription avec un chèque de 200€ d'avance sur la scolarité 2018/2019 et un chèque de 50€ de frais de dossier.
- un **"exeat"** (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine doit être fourni fin juin pour conclure l'inscription.

Vous pouvez dès maintenant découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet www.charles-peguy.fr

CHARLES-PÉGUY

Collège et Lycée privés- Contrat d'association
 54 avenue de la République
 Entrée 80 avenue Parmentier
 75011 PARIS
 Tél : 01 48 05 16 47

DEMANDE D'ADMISSION en classe de SECONDE

Date : _____

ÉTAT CIVIL DE L'ÉLÈVE	NOM _____ Prénom _____ SEXE : F M
	Né(e) le _____ à _____ <i>Merci d'indiquer le département ou l'arrondissement</i>
	Nationalité : _____ N° INE : _____ <i>Identifiant National Elève : 10 chiffres 1 lettre</i>
	DOMICILE LÉGAL de l'élève _____ _____
	Code postal _____ VILLE _____

SITUATION SCOLAIRE 2017 - 2018

ÉTABLISSEMENT ACTUEL : NOM _____
 ADRESSE _____
 Code postal _____ VILLE _____
 PUBLIC PRIVÉ

CLASSE ACTUELLE : _____ Langue 1 : _____ Latin : oui - non
 BOURSE NATIONALE OUI NON Langue 2 : _____ Grec : oui - non

Antécédents scolaires

Année	Classe	Etablissement	Année	Classe	Etablissement
2016/2017			2012/2013		
2015/2016			2011/2012		
2014/2015			2010/2011		
2013/2014			2009/2010		

CAUSE DES REDOUBLEMENTS : _____

OPTIONS (à titre d'information)

LANGUE VIVANTE 1 _____ LANGUE VIVANTE 2 _____

Enseignement d'exploration 1
1 choix

- Sciences économiques et sociales
 Principes fondamentaux de la gestion

Enseignement d'exploration 2
1 seul choix

- Littérature et société
 Méthodes et pratiques scientifiques
 Création artistique : arts visuels
 Latin
 Grec

Options facultatives
2 choix maximum

- Latin
 Grec
 Italien LV3
 Chinois
 Arts plastiques
 Musique

ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES ACTUELLES (sport, art, mouvement) _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

PÈRE

Rayer les mentions inutiles

NOM et Prénom <i>En majuscule D'imprimerie</i>	M Prénom :					
Situation de famille	Marié	Pacsé	Veuf	Séparé*	Divorcé*	Célibataire
ADRESSE <i>(n° et voie)</i>						
Code Postal			VILLE			
Téléphone domicile	Liste rouge ?			Portable :		
Adresse-Mail						

MÈRE

NOM et Prénom <i>En majuscule D'imprimerie</i>	Mme Prénom : Mlle					
Situation de famille	Mariée	Pacsée	Veuve	Séparée*	Divorcée*	Célibataire
ADRESSE <i>(n° et voie)</i>						
Code Postal			VILLE			
Téléphone domicile	Liste rouge ?			Portable :		
Adresse-Mail						

*** Joindre un accord écrit et signé des deux parents pour cette démarche d'inscription et en cas de jugement de divorce, la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.**

SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

PÈRE		MÈRE	
PCS (1)		PCS (1)	
Sit. Emploi*		Sit. Emploi*	
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Adresse		Adresse	
Téléphone		Téléphone	

(1) voir intitulé sur la liste jointe « annexe 1 » : PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIALES (P.C.S.)

(*) 1 : occupe un emploi - 2 : Au chômage - 3 : Préretraité, Retraité - 4 : Autre

FRÈRES ET SŒURS

Sexe				
Prénom				
Année de naissance				
Classe ou situation				

Ces renseignements font l'objet d'un traitement informatisé et sont protégés par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978

Renseignements de pré-inscription en seconde pour septembre 2018
(Réponses fournies **par les parents**)

NOM et Prénom de l'élève :

NOM des Parents :

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à "Charles-Péguy" ?

Par qui, ou comment connaissez-vous "Charles-Péguy" ?

En tant que parent, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?

Si vous avez pris des **options d'inscription dans d'autres établissements**, merci de nous l'indiquer, en précisant dans quel(s) établissement(s).

Autres remarques :

Date :

Signature du père

Signature de la mère

Renseignements de pré-inscription en seconde pour septembre 2018

(Réponses fournies **par l'élève**)

NOM et Prénom de l'élève :

Avez-vous entendu parler de « Charles-Péguy » et pourquoi souhaitez-vous y venir ?

Avez-vous un centre d'intérêt particulier (ou plusieurs) ?

- dans le domaine scolaire :

- dans le domaine extra scolaire :

Indiquez une ou deux valeurs auxquelles vous attachez de l'importance et pourquoi ?

Appartenez-vous à un mouvement de jeunes ou à une association ? Si oui, lesquels ?

Avez-vous déjà un projet d'avenir (même imprécis) ?

Autres remarques :

Date :

Signature de l'élève :

ANNEXE 1

PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES (P.C.S.)

AGRICULTEUR EXPLOITANT

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher -Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

ARTISAN

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

COMMERÇANT ET ASSIMILÉ

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés, Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

PROFESSION LIBÉRALE

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

PROFESSEUR, PROFESSION SCIENTIFIQUE

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, Conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

PROFESSION DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE

INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ

Instituteur, Directeur d'école, PEGC, Maître auxiliaire, Conseiller d'éducation.....

PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Puéricultrice, Infirmier, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Sage-femme.....

PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

TECHNICIEN

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

POLICIER, MILITAIRE

Gendarme, Pompier, Agent de police....

EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, Hôtesse d'accueil.....

EMPLOYÉ DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

PERSONNEL SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble....

OUVRIER QUALIFIÉ

Mécanicien, conducteur d'engin, Jardinier, Menuisier, Ouvrier d'art, Couturier, Chauffeur de taxi salarié, Magasinier....

OUVRIER NON QUALIFIÉ

Mancœuvre, Manutentionnaire, Déménageur....

RETRAITÉ : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

RETRAITÉ : Cadre, Profession intermédiaire

RETRAITÉ : Employé, Ouvrier

Ecole, Collège, Lycée privés
sous contrat d'association
75011 – PARIS

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES
Année scolaire 2018-2019
LYCÉE

1. Contribution des familles

Elle est modulable en fonction de vos revenus et de votre quotient familial.

NB : Quotient familial = Revenu fiscal de référence 2016 + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France / Nombre de parts fiscales

A l'exception de la **catégorie O**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt sur le revenu 2017 sur les revenus 2016** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, oraux, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégories	Quotient familial	Montant annuel
K	Inférieur à 7 000 €	605 €
L	De 7 001 € à 9 300 €	910 €
M	De 9 301 € à 12 400 €	1 260 €
N	De 12 401€ à 17 000 €	1 715 €
O	Supérieur à 17 000 €	1 890 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

2. Demi-pension

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés, des éventuelles sorties scolaires et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera 8.50 €.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.

	2nde	1ère	Term
5 repas /semaine	1 180 €	1 180 €	1 180 €
4 repas / semaine	950 €	950 €	950 €
3 repas / semaine		740 €	740 €
2 repas / semaine			495 €

3. Assurance

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances. Vous pouvez obtenir une attestation en faisant la demande sur le site internet de la Mutuelle Saint-Christophe : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

4. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui finance notamment Nouvelles Brèves, qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges... La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

5. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre 2018. Pour le règlement, nous vous proposons 3 possibilités :

- Annuel, en une fois, par chèque, **AVANT LE 31 OCTOBRE**.
- Trimestriel, par règlement en **3 chèques** :
 - * 40 % au 10 octobre 2018
 - * 40 % au 10 janvier 2019
 - * 20 % au 10 avril 2019

*Les chèques sont à libeller au nom de « Ecole Charles-Péguy ». Il faudra reporter au dos de chacun d'eux, votre numéro de famille figurant sur la facture. **Merçi de respecter les échéances.***

- Mensuel, par prélèvement mensuel sur **8 mois**, d'octobre à mai.
- Vous devrez fournir un **RIB récent** ainsi que le mandat de prélèvement SEPA joint ; les frais bancaires pour tout rejet vous seront refacturés **10 €**.
Pour l'équilibre de votre budget et du nôtre, nous vous encourageons à choisir cette option.

6. Bourses :

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse nationale**. Demande à faire dans l'établissement d'origine de votre enfant entre janvier et juin 2018. Aucune demande possible en septembre.

7. Départ en cours d'année scolaire

En cas de départ de l'Etablissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est(sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

8. Impayés

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.